

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEVERS - Samedi 27 octobre 2007

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Ordre du jour

- ☞ Ouverture de la séance et des travaux.
- ☞ Désignation du président de séance.
- ☞ Appel des sections présentes ou représentées.
- ☞ Minute de silence en hommage aux Acomarins et Marins disparus depuis la dernière assemblée générale.
- ☞ Rapport moral du président national.
- ☞ Rapport financier du trésorier national.
- ☞ Rapport des vérificateurs aux comptes.
- ☞ Activités 2006/2007.
- ☞ Cotisation 2008.
- ☞ Election du tiers sortant.
- ☞ Questions diverses.
- ☞ Attribution de la coupe COURTHEOUX

Ouverture de la séance

Le Président ORSINI remercie les Acomarins présents d'avoir fait le déplacement jusqu'à Nevers. Il déclare ouverte la 75^{ème} assemblée générale ordinaire

Désignation du président de séance

Le président ORSINI propose que la présidence de séance soit assurée par Victor LENGRAND, président de la section organisatrice Bourgogne-Franche Conté. Proposition adoptée à l'unanimité.

Appel des sections et des membres élus au conseil d'administration

Le secrétaire national procède à l'appel des sections et des membres élus au conseil d'administration.

- ◆ Nombre de sections = 22
- ◆ Nombre sections présentes ou représentées = 14

Minute de silence

Une pensée a été sollicitée pour tous les présidents nationaux et les membres disparus depuis la création de l'ACOMAR

Le président de séance demande une minute de recueillement en hommage aux Acomarins et Marins disparus depuis la dernière assemblée générale.

Rapport moral et d'orientation du président national

Le président Orsini fait lecture de son rapport moral. Vous trouverez celui-ci en annexe. En marge de son rapport le président adresse ses remerciements à Philippe CHOVEL et Jean-Claude MERLE pour l'excellence de leurs travaux. L'un pour le bulletin, l'autre pour la construction du site internet. Le rapport est mis au suffrage de l'assemblée.

- ◆ Contre = 0
- ◆ Abstention = 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport financier du trésorier national

Gérard BOUHALLIER présente les comptes 2006 qui donnent un léger excédant, respectant ainsi l'objectif du président de résorber le passif.

Le trésorier national insiste auprès des présidents présents sur l'importance de faire l'appel de leurs cotisations de telle sorte qu'ils puissent reverser la quote-part nationale à la fin du premier trimestre. Le recouvrement de la part nationale est la seule trésorerie en attendant le versement de la subvention intervient lors du dernier trimestre.

Rapport des vérificateurs aux comptes Daniel HUPONT et Pascal CARTIER

En l'absence de Pascal CARTIER, c'est Daniel HUPONT qui présente le rapport de vérification qu'il a établi seul.

Après examen de 117 pièces pour le journal de la banque postale et 62 pièces pour le journal de caisse le vérificateur n'a pas d'observation à formuler sur le travail comptable du trésorier qu'il remercie vivement.

Daniel HUPONT émet cependant quelques remarques d'ordre général, à savoir :

Dans le compte rendu de l'assemblée générale de Villeurbanne

↳ Remontée des comptes

« *Le trésorier national demande que les comptes soient arrêtés au 31/12 et remontés au plus tard pour le 20 janvier de l'année N+1 pour qu'ils apparaissent dans le dossier de demande de subvention.* ».

Observation de Daniel HUPONT

Je note sur le procès-verbal de l'assemblée générale susvisée que cet alinéa n'a pas été soumis au vote et de surcroît non suivi d'effet puisque avec le compte financier du siège aucun compte financier de section n'était joint.

Je demande au président de l'actuelle assemblée générale de faire délibérer et voter cet alinéa.

Délibération faite l'alinéa est adopté à l'unanimité.

- ◆ Contre = 0
- ◆ Abstention = 0

Réponses aux demandes de renseignements

Je cite «Il est à noter que lorsqu'une ou plusieurs sections ont fait parvenir le compte financier au trésorier national et que ce dernier me les ai transmis afin de vérification et que cette dernière a été terminée par la formulation d'un questionnaire adressé au trésorier national pour transmission, je n'ai reçu aucune réponse aux dits questionnaires. De ce fait, le rapport des vérificateurs aux comptes ne pouvait reprendre les dites observations et rappeler les règles comptables aux ordonnateurs et trésoriers de ces sections.

Il conviendrait que tout président et/ou trésorier de section recevant un questionnaire ou une lettre d'un ou des commissaires aux comptes lui/leur répondent dans un délai convenable, c'est-à-dire au **moins deux mois avant** l'assemblée générale pour qu'ils puissent incorporer les observations et rappeler les règles comptables s'y rapportant dans leur rapport annuel ».

Immobilisations

Daniel HUPONT rappelle que les sections doivent faire apparaître les immobilisations dans leurs comptes rendus financiers. Ceci concerne le matériel de bureautique, les produits dérivés ou publicitaires en stock, les drapeaux etc.

Il est à noter que la déclaration du drapeau ne doit pas être comme un désir de s'approprier le bien des sections. Il représente une valeur financière qui doit rentrer en consolidation des immobilisations de l'Association.

Emploi du terme « quitus »

Je cite. « Par ailleurs, je me permets de rappeler à l'assemblée générale comme je l'ai fait à Monsieur le Président National que le « QUITUS » n'est prononcé que lorsque le trésorier de l'association quitte ses fonctions de manière définitive et qu'à la fin de chaque exercice comptable il ne peut être formulé que « DECHARGE » ».

Commentaire du rédacteur.

Outre le sens retenu par Daniel « *Acte par lequel l'autorité qualifiée atteste qu'un gestionnaire financier cessant ses fonctions est dégagé de responsabilité au titre de celles-ci* », d'autres sources donnent d'autres définitions.

L'interprétation du PETIT LAROUSSE 2008 est différente : « *Acte par lequel la gestion d'une personne est reconnue exacte et régulière ; décharge de responsabilité. Ex : donner quitus à un caissier.* ».

Définition du Droit Pratique (éditions Prat) « *Acte qui arrête un compte et qui reconnaît l'exactitude de la gestion de celui qui le tenait* ».

Le dictionnaire français Hachette dit : « *Acte par lequel la gestion d'une personne est approuvée* ».

Ces définitions sont bien conformes aux décharges de responsabilités des trésoriers. L'emploi du mot « QUITUS » n'est donc pas un contresens.

Après ses remarques et en l'absence d'observations sur la gestion des comptes 2006, le vérificateur aux comptes demande à l'assemblée générale de voter la décharge au Trésorier National.

- ◆ Contre = 0
- ◆ Abstention = 0

Décharge adoptée à l'unanimité.

Activités 2006/2007

Vous retrouverez une partie des activités à la lecture du rapport moral du président. Outre celles -ci d'autres dossiers ont été traités

Assurance

Après de nombreuses négociations et péripéties Victor LENGRAND a finalisé avec le département associations du siège d'AXA une garantie qui couvre :

- ☞ en responsabilité civile les locaux, le personnel et les activités nationales,
- ☞ en responsabilité civile des bénévoles, la responsabilité des présidents et membres organisateurs d'activité ; les dommages corporels.

Les activités qui relèvent d'une fédération sont couvertes pour le participant par l'assurance liée à Licence.

La prime annuelle s'élève à 638€ (**au lieu de 1200€ auparavant**), avec de **MEILLEURES** garanties, **mieux adaptées**.

Important

Victor précise qu'aujourd'hui cinq sections sont assurées en responsabilité civile des bénévoles. Ce sont les cinq qui ont répondu à sa demande de renseignement. Les autres tant que vous ne vous êtes pas bougées vous n'êtes pas assurées. Pour pouvoir bénéficier des garanties développées ci-dessus vous devez renvoyer très rapidement à Victor (victor.lengrand@tiscali.fr ou par courrier 8 rue Alfred Carroy – 58400 La Charité sur Loire) les renseignements suivants :

- ◆ Nom – Prénom.
- ◆ Date et lieu de naissance.
- ◆ Fonction dans la section

Outre le bureau vous devez déclarer - exclusivement - ceux qui ont une activité bénévole, les autres étant couverts par la responsabilité civile simple.

Bulletin

Philippe CHOVET qui réalise notre bulletin souhaite porter la production à deux par an. Le coût de ces deux bulletins s'élevant à environs 1800€ le projet ne sera viable que si les cotisations rentrent dans les délais fixés. Un financement extérieur avec les organismes d'état est à l'étude par le biais d'encarres publicitaires.

Pour pouvoir assurer les parutions le rédacteur à besoin de matière. Il compte sur les 22 correspondants régionaux pour lui envoyer des articles. Une rubrique vie des sections ne demande qu'à être alimentées.

Boutique ACOMAR

J'ai entrepris de réapprovisionner la « coopérative du bord ». Aujourd'hui vous pouvez commander :

- ↳ des autocollants de voitures en deux versions, collage en face avant ou en face arrière.
- ↳ des tee-shirts avec macaron Acomar en poitrine dont encore quelques uns sigles 75^{ème} anniversaire

Ces produits et les modalités de commandes sont accessibles sur le site internet. Pour les présidents qui n'ont pas internet ils peuvent me contacter au 06.87.42.60.81 ou 03.20.50.40.01.

Pour la prochaine assemblée générale je prévois de vous proposer des porte-clés et des pin's.

CSRM

Yves FOURNIER dont le mandat se termine au Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM) fait une présentation de ce dernier. Il précise que la réserve citoyenne et de la réserve opérationnelle sont les deux composantes de la réserve militaire et qu'à ce titre elles relèvent toutes les deux des travaux du CSRM.

La commission N°2 Réserve Entreprise, dont l'ACOMAR était présidente, est la seule à avoir remplie tous les objectifs qui lui ont été assignés. Parmi ceux-ci la création et la mise en place des CRED (Correspondants REgionaux de Défense). Actuellement 70% du territoire est couvert par des CRED. Parmi leurs missions, la recherche de conventions avec les entreprises, pour l'emploi des réservistes opérationnels, est la plus importante.

La commission N°2 a vécu et s'est transcendée en CLRE (Comité de Liaison Réserve Entreprise avec la même présidence.

Vous trouverez beaucoup de renseignements et de réponses à vos questions le site du CSR

Après la fin de mandat d'Yves FOURNIER c'est Victor LENGRAND qui représente l'ACOMAR au Conseil. A ce titre il demande aux présidents de lui remonter leurs suggestions, observations ou questions relatives à la réserve.

Quote-part nationale 2008

Le président national propose de relever la quote-part nationale de 1€, celle-ci n'ayant pas été ajustée depuis quatre ans. En raison de la date tardive de l'assemblée générale la mesure paraît difficile à appliquer pour 2008, quatre sections ayant commencé leurs encaissements

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reporter à 2009 l'augmentation portant ainsi de 14 à 15€ la quote-part nationale. Pour 2008 elle reste à 14€.

Election du tiers sortant

Roger ORSINI, Gérard DESRUES, Gérard BOUHALLIER, Yves FOURNIER, Jean Yves BERDER, Nicole BEDEL, Jacques BERTHELOT, Jean Yves TAS font partie du tiers sortant 2006.

Jean-Yves TAS fait savoir par un courrier au président qu'il ne souhaite pas se représenter au conseil d'administration pour raisons personnelles. Le président prend acte et remercie Jean-Yves pour l'important travail qu'il a fourni au poste de conseiller technique chargé du développement.

Jean-Yves BERDER n'a pas jugé utile de prendre contact pour faire part de sa position. Il est donc considéré démissionnaire de fait.

Alain KLEIMBERG et Pascal GOSCINIAK ont présenté leurs candidatures au conseil d'administration.

↻ Roger ORSINI	⇒ réélu à l'unanimité.
↻ Gérard DESRUES	⇒ réélu à l'unanimité
↻ Gérard BOUHALLIER	⇒ réélu à l'unanimité
↻ Jacques BERTHELOT	⇒ réélu à l'unanimité
↻ Nicole BEDEL	⇒ réélue à l'unanimité
↻ Yves FOURNIER	⇒ réélu avec 29 voix pour et 1 abstention (Bouches du Rhône)

- ⇒ Pascal GOSCINIAK ⇒ élu à l'unanimité
⇒ Alain KLEIMBERG ⇒ élu à l'unanimité

Questions diverses

Message de William GRUCHALA président de la section Lorraine

Monsieur le président national, messieurs les présidents de section, mes cher(e)s camarades.

Tout d'abord je tiens à m'excuser de ne pouvoir être présent parmi vous, mais mes occupations professionnelles ne retiennent en Lorraine.

Notre toute jeune section à vu le jour à l'initiative de quelques passionnés n'en pouvant plus de voire le manque de dynamisme des ex-sections départementales aujourd'hui disparues.

Ce n'est pas évident dans une région loin de la mer, mais malgré ce handicap, notre section a toute sa place dans la marine, car il ne faut pas oublier que nombre de nos bâtiments furent construits en acier lorrain, ce qui fait que nous sommes plus que décidé de nous UNIR POUR SERVIR.

Pour vous prouver tout cela, je vous donne rendez-vous sur notre terre lorraine pour l'AG 2009.

A vous tous, la section Lorraine vous souhaite une bonne AG 2007.

Assemblée générale 2008

L'assemblée générale 2008 sera organisée à Paris. La date (fin mars, début avril) et le lieu restant à définir lors d'une prochaine réunion de bureau.

Assemblée générale 2012

Philippe CHOVET informe l'assemblée générale que la section Bouches du Rhône prévoit d'organiser l'assemblée générale des 80 ans de l'association, en 2012.

Section Alpes Maritimes

Le président de la section Alpes Maritimes Pierre-Yves DEVIARD à envoyé au président un courrier de démission. L'évolution de sa situation professionnelle en augmentant sa charge de responsabilités conjuguée avec un éloignement de son lieu de travail ne lui permettent plus d'assumer la charge de président qu'il supporte seul depuis plusieurs année. L'absence de membres recensés en 2006 place la section en sommeil. Philippe CHOVET, délégué régional PACA, pense avoir une piste pour remettre la section sur les rails.

Intervention de Louis BOZON pour les sections Haut et Bas Rhin

Retenu par une inhumation Louis BOZON est arrivé trop tardivement pour que les pouvoirs dont il était porteur puissent être pris en compte. Louis à pu néanmoins exprimer le point de vue des sections alsaciennes pour ce qui concerne nos statuts. En substance, l'alsace ayant un statut administratif à part, les statuts de notre association ne s'appliquent pas à ces sections. A ceci prêt que les sections n'ont pas la capacité juridique. Elles ne sont que le prolongement territorial de l'Association Centrale qui à ses statuts déposés à la préfecture de Paris, contrairement à une fédération dont chaque section est indépendante avec ses propres statuts. Ce qui les autorise à demander des subventions aux acteurs administratifs locaux. Ce n'est pas la ligne choisie par notre association. Les demandes de subventions des sections, aux préfectures, aux conseils généraux ou aux mairies ne sont pas légalement recevables.

Coupe CORTHEOUX

La coupe COUTHEOUX a été remise à Jean-Claude MERLE président de la section Auvergne. Elle récompense le travail fourni pour redynamiser la section conjointement avec la création et la mise en service du site internet national.

Clôture de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé le président déclare l'assemblée générale 2007 close. Il remercie une nouvelle fois les membres de leur présence, avant de leur donner rendez-vous à 20h00 pour le repas dansant qui doit terminer la journée de ce 75^{ème} anniversaire. Il convoque ensuite le nouveau conseil d'administration pour l'élection du bureau et de son président.

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président Nationa

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration